



Commendement a payer et blocage du compte bancaire

Par **eric13010**, le **19/03/2008** à **13:12**

poursuivi par des huissiers et jugé par le tribunal de payer avec saisie sur salaire de plus mon compte bancaire et bloquer par les impots sur le revenu que puis je faire pour sortir de tout ca et quel organisme pourrai predre en charge toute mes dettes avec une mensualite moindre que je me sorte de tout ca vue que je suis en cdi et que je gagne 1450e par moi merci

Par **Erwan**, le **19/03/2008** à **21:37**

Bjr, rnrnEn saisie sur salaire, il existe un barême légal qui détermine la quotité saisissable. rnrnCette somme reste la même quel que soit le nombre de vos créanciers. rnrnDemandez donc à tous vos créanciers d'intervenir à la saisie sur salaire, ils se partageront la quotité saisissable. rnrnCa prendra plus de temps mais ils sont sûr d'être payés puisque c'est votre employeur qui versera chaque mosi une portion identique de votre salaire. rnrnSinon, si vous préférez un rachat de crédit, vous devez d'abord ne pas être interdit bancaire et être en bon termes avec votre banquier. rnrnProposer une somme forfaitaire pour solde de tous comptes à chaque créancier. rnrnExemple : vous devez 2000 Euros à l'un d'eux, proposez lui 1500 Euros sous un mois et une remise du reste. Ca fonctionne parfaitement, parce que s'il refuse il devra attendre des années.rnrnQuand vous aurez négocié toutes vos dettes, empruntez le total restant sur une durée raisonnable et à un taux raisonnable (4 à 4,5% l'an). rnrnEt le tour est joué... Vous passerez alors d'un contexte contentieux à un cadre contractuel normal.rnrnSi votre banquier ne vous suit pas, il vous reste les organismes de crédit à la consommation. Ils prêtent plus facilement, mais soyez très rigoureux dans vos remboursements. Ne signez pas n'importe quoi non plus.